L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR GEROME BAYON.

LUNDI MATIN, 2 DECEMBRE 1832.

GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 3 décembre.

Nous apprenons avec peine que le navire paquebot *Kentucky*, capitaine DENNIS, parti d'ici pour New-York, s'est perdu sur le cap de la Floride. L'équipage et les passagers sont arrivés à Key-West. Deux-cents balles de coton ont été sauvées du naufrage.

La malle du nord n'étant pas arrivée hier soir à 6 heures; celle du samedi nous a apporté les journaux de New York du 16 et ceux de Philadelphie du 17; ces papiers annoncent l'arrivée à New York du navire *Sally*, capitaine PELL, parti du Hâvre le 6 octobre. Voici un sommaire des nouvelles reçues par cette voie.

La résistance obstinée du roi de Hollande a donné lieu de croire qu'il devait être soutenu par les puissances du nord de l'Europe; et le silence du *Moniteur* sur la formation d'un nouveau ministère a donné quelque inquiétude aux spéculateurs, qui ont joué à la baisse, d'où il a résulté dans les fonds une baisse d'un tiers pour cent.

Un exprès reçu de Dunkerk a annoncé l'arrivée du marquis de Dalmatie dans cette ville, d'où il doit se rendre à Paris.—Une lettre de la Haye du 27 septembre annonce que l'ambassadeur français est sur le point de quitter cette capitale, mais que son départ n'a aucune liaison avec la crise politique actuelle.

Des journaux de Paris du 4 octobre disent que la flotte de Miguel a été totalement défaite par l'amiral Napier; mais cette nouvelle est contestée par d'autres feuilles.

Le 3 octobre, M. de Broglie et quelques autres membres du ministère ont eu avec le roi une longue conférence, qui s'est prolongée à une heure fort avancée. M. de Broglie aurait déclaré au roi qu'il n'entrerait au ministère que si l'on se décidait à nommer un président du conseil. On assure que sa majesté a cédé aux conseils de M. de Broglie, et qu'il ne s'agit plus maintenant que de décider qui sera élevé à la présidence. M. de Broglie refuse positivement d'adhérer à la nomination de M. Soult, il faut de cette condition le *sine qua non* de son entrée au ministère. En conséquence, la grande influence que paraît avoir acquise l'important M. de Broglie, il est probable que le vieux général sera invité à remettre sa démission. On lui reproche surtout de manquer d'éloquence; on veut un homme éloquent, on prétend qu'on en aura grand besoin pour donner encore quelques mois de vie au système actuel; si M. de Broglie a manifeste le désir que l'on tentât un nouvel et dernier effort auprès de M. Dupin, pour l'engager à accepter le portefeuille de la justice avec la présidence du conseil: c'est probablement à cette combinaison qu'on s'arrêtera: et dans ce cas M. de Broglie descendrait la place de M. de Rigny, au département de la marine. Il faut avouer que la France de juillet est bien damnée à un bien triste régime! être réduite à n'avoir plus d'autre ressource que dans la popularité de l'auteur de cette épitaphe: *ci gît la mère des trois Dupin!* être réduite à appeler un tel homme à la tête du gouvernement!

L'ordonnance qui annoncera la formation du nouveau ministère sera suivie d'une autre qui convoquera les chambres.

A l'égard de la Belgique, nous répétons pour la centième fois qu'il n'y a rien de décisif, ni de décidé. Le peuple désire ardemment que l'armée stationnée sur la frontière soit mise en mouvement; mais l'éternelle incertitude du gouvernement est là pour faire avorter ce désir. Le duc d'Orléans, à la date du 4, était de retour à Neuilly; mais on annonçait qu'il devait reparaître incessamment pour le quartier général. Il paraît que c'est à la demande du maréchal Gérard qu'il est venu à Paris, pour représenter au roi le mauvais effet que produit sur l'esprit des soldats l'hésitation sans exemple qu'on manifeste à mettre en mouvement l'armée du nord. Des lettres reçues à Paris, disent que des officiers même dont l'attachement au gouvernement actuel ne saurait être mis en doute, expriment de la manière la plus énergique leur désapprobation des interminables délais du cabinet.

Les nouvelles de Portugal ne sont pas d'une date aussi récente que celles que nous avons reçues précédemment. Il paraît que les frontières d'Espagne sont destinées à devenir bientôt théâtre d'événemens importants. Une armée de 20,000 hommes doit se réunir sur la ligne des Pyrénées orientales; quatre régimens d'infanterie, quatre de cavalerie et un d'artillerie ont reçu l'ordre de se mettre en marche pour ce point. Le général Hérisse, qui était à Lucarre, a été nommé au commandement de cette armée et il lui a été enjoint de se rendre immédiatement à Bayonne. Toutes les troupes stationnées dans le 10e. et le 11e. arrondissement militaire seront mises sous le commandement de ce général. Il est probable que ces préparatifs ont pour objet d'empêcher l'Espagne d'aller au secours de Miguel. Louis-Philippe voit d'un bon œil la tentative de don Pédro, et, autant que le lui permettra la jalousie de l'Angleterre, il aidera l'ex-empereur à reconquérir la couronne de Portugal.

On lit dans une lettre de Lausanne, du 27 septembre: " Le duc de Brunswick qui sur son refus positif de quitter Paris, en avait été violemment enlevé par la gendarmerie, a été mis en liberté en arrivant à Orbe, et traité avec le plus grand respect. On pense qu'il recevra des passaports qui l'autoriseront à voyager dans toutes les parties de la Suisse!

Le gouvernement espagnol a formellement démenti les versions sur lesquelles était fondée la mort du roi d'Espagne, et a manifesté la plus vive irritation contre les auteurs de ces bruits. On dit aussi que le comte d'Irun, qui est accusé d'avoir pris une part active à la propagation de ces faux bruits, a été obligé d'invoquer le témoignage des autorités françaises pour prouver son innocence à cet égard.

Une lettre de Bonne (Afrique) en date du 9 sept. s'exprime ainsi: "Ibrahim Bey, enhardi par notre insouciance apparente, nous a attaqués, hier matin, entre 8 et 9 heures, à la tête d'un corps qui pouvait être composé de 1200 à 2500 hommes ramassés dans les différentes tribus ennemies. Le commandant de la place ayant été instruit à temps par ses émissaires, des intentions hostiles du Bey, avait fait, sans démonstrations visibles, les dispositions nécessaires pour le recevoir avec vigueur. L'action a été courte et décisive en notre faveur. L'ennemi a eu plus de 50 hommes tués, deux seulement ont été faits prisonniers; nous nous sommes emparés de son camp et avons rapporté jusqu'à la tente d'Ibrahim. Le 56e. régiment a pris un drapeau, quatre chevaux, une mule et quelques armes; les Turcs, nos auxiliaires, commandés par le capitaine Yonkouf ont aussi pris un drapeau, 12 fusils, et quelques instrumens de musique appartenant à Ibrahim. Le 56e. a eu un grenadier tué et 6 hommes blessés. Les tribus amies ont gardé la neutralité et quelques unes même ont si peu soupçonné ce qui se passait, que les marchés pendant l'action, ont été fréquentés comme à l'ordinaire."

Le mémorial des Pyrenées raconte ainsi un événement aussi déplorable qu'extraordinaire qui s'est passé à Canterets: " un jeune noble, anglais, dont on tait le nom, jouissant d'un fortune considérable, marié depuis environ un an avec une charmante femme, sortit pour prendre l'air avec sa femme, et se rendit sur les bords du torrent sur lequel est placé l'établissement des bains. S'étant arrêté appuyé sur sa canne qui reposait sur un des rocs de l'encaissement, la canne glissa, lui échappa, et dans un mouvement qu'il fit pour la rattraper, il tomba dans le torrent. Sa femme témoin de sa chute, vole à son secours et parvient à l'attraper par les pans de son habit; pour se donner un contre-poids contre la violence du torrent, pendant que d'une main elle tenait son mari, elle s'accrocha de l'autre à une branche sèche, qui malheureusement se cassa, et livra à la merci du courant, les deux époux qui furent aussitôt engloutis. Un domestique qui était à quelque distance appela du secours; on les tira de l'eau, mais ils étaient morts."

On lit dans une feuille de Trieste du 24 septembre: hier une frégate anglaise et un brick français sont arrivés ici venant de la Grèce, et l'on attend sous peu de jours une frégate russe. Ces trois bâtimens doivent rester mouillés ici jusqu'à l'arrivée de la régence de Bavière qu'ils sont destinés à transporter en Grèce. La députation grecque envoyée à Munich était à bord de la frégate anglaise. Elle est composée de l'amiral Miaulis, membre de l'assemblée nationale pour les îles, du général Kolotopulos, membre de l'assemblée nationale et du gouvernement de Péloponnèse et du général K. Botzeris membre du gouvernement de la Romélie. Les rapports qu'ils font sur la situations de la Grèce, sont favorables. L'arrivée d'un courrier de Bavière, chargé des dépêches pour le gouvernement grec et les résidans étangers ont calmé instantanément la fermentation qui régnait, et les hostilités ont cessé dans le Péloponnèse. L'assemblée nationale, après avoir nommé sa députation, s'est ajournée jusqu'à l'arrivée de la régence.

DU SUICIDE.

No. II.

(Voir notre No. du 24.)

Nous voulons établir dans l'article suivant la première thèse énoncée dans notre article préliminaire:

"L'homme est né libre, et il est certains droits naturels dont nulle loi humaine ne saurait le priver. Nulle révélation n'étant démontrée jusqu'à l'évidence, il n'est point de lois divines proprement dites, sinon ces grands principes de justice et d'équité d'où découlent les lois humaines. C'est aussi une conséquence de ces lois, et un principe d'équité, que tout ce qui ne nuit pas à autrui est permis."

L'homme est né libre; qui le niera? la religion elle-même le proclame plus haut encore que la philosophie. Car si l'on niait la liberté de l'homme, si l'on voulait voir en lui l'esclave d'une volonté étrangère à son être, un instrument obéissant à un moteur pris hors de la nature; il faudrait reconnaître la théorie du fatalisme et imputer à l'irrésistible destin qui est Dieu même, le bien comme le mal, les vices comme les vertus, les crimes qui soulèvent le cœur, et les belles actions qui le font battre d'un élan de sympathie si doux, si énivrant!

Que deviendraient alors ces grands principes qui sont la base même des sociétés; ces principes conservateurs qui ont armé la justice d'un flambeau pour trouver le coupable, et d'un glaive pour le frapper? L'homme une fois dépouillé de son libre arbitre, le crime, ainsi que la vertu, descendrait du ciel; Dieu seul, dans chaque homme, serait criminel ou vertueux; et dans chaque criminel exécuté, ce serait Dieu même que les hommes mettraient à mort.

Si donc l'homme est libre, si cette liberté originelle est un élément du souffle créateur qui lui a donné la vie, qui pourrait lui ravir ce droit imprescriptible? celui-là seul de qui il le tient, Dieu. Or si *nulle révélation n'est démontré jusqu'à l'évidence*, Dieu n'a jamais parlé aux hommes; ce n'est donc pas lui qui a pu faire à l'homme un crime de se détruire. Si le suicide était un crime aux yeux de l'éternel; les *martyrs* seraient tous *coupables*; car il y a une sorte du *suicide* à s'exposer volontairement à une mort que rien n'obligeait à affronter. Ce que Dieu n'a pas fait, les hommes peuvent-ils le faire?

Mais, est-il une loi divine ou humaine qui défende aux croyans de se rendre les martyrs de la foi? aux guerriers, d'affronter la mort sur les champs de bataille? Pourquoi donc l'homme n'aurait-il pas le même droit de disposer, quand son propre entérêt l'exige, d'une vie qu'il lui est permis de se faire tuer par un autre, pourquoi lui serait-il interdit de se tuer lui-même! le résultat est toujours le même, la mort: qu'il se la donne de sa propre main, ou la reçoive d'une main étrangère.

Nous avons dit: " nulle révélation n'est démontré jusqu'à l'évidence;" si l'on voulait s'étayer de la revélation, nous demanderons qu'on la prouve, et jusque là nous la nions et ce n'est pas à nous à prouver la négative: " ei probatio incumbit qui dicit, non qui negat."

Quelles sont donc les lois que l'on peut qualifier de lois divines; ce sont ces *grands principes de justice et d'équité* qui portent les hommes à s'opposer au mal et à propager le bien, principes que l'on peut appeler *divins*, non que Dieu les ait annoncés lui même, mais parcequ'ils sont nés avec nous, et qu'ils sont en nous une étincelle de la divinité. Or toutefois que la vie d'un homme est inutile à la société, il peut sans méconnaître ces principes, disposer de son existence, et chercher, suivant sa croyance, dans le néant ou dans l'éternité, le repos qu'il n'a pas trouvé sur la terre. Nous développerons davantage cette dernière pensée dans un prochain article.

BATON ROUGE, 1er. décembre.

Depuis quelques jours nous éprouvons une chaleur très forte qui a été d'autant plus sensible qu'elle a succédé à quelques gelées assez piquantes que nous avons eues pendant la semaine dernière. Maintenant on serait bien plus porté à se croire dans les mois d'août ou de septembre qu'au commencement de celui de décembre.

Nous voyons avec beaucoup de peine que les cannes qui avaient déjà souffert beaucoup de la gelée vont être aigries par la chaleur, et ne seront plus propres qu'à faire une très petite quantité de fort mauvais sucre. De toutes parts nous entendons les habitans se plaindre et s'apitoyer sur leur malheureux sort, et nous sommes forcés de convenir que leurs plaintes sont que trop bien fondées. On estime qu'il se fera, cette année ci, plus de vingt mille boucauts de sucre de moins que les années ordinaires. Il est donc probable que le prix de cette denrée haussera beaucoup, et que chacun trouvera à vendre avantageusement le peu de sucre qu'il aura fait.

Les habitans qui font du coton seront plus heureux, cette année, qu'ils n'auraient pu l'espérer après une automne pluvieuse comme celle que nous avons eue. Les récoltes de coton ont été, en général, assez bonnes, et nous voyons avec plaisir que les habitans trouvent facilement à s'en défaire. Plusieurs d'entre eux ont vendu leur coton à 11 ou 11½ sous.

FRANKLIN, 28 nov.

Les gelées qu'il a fait ces jours derniers, ont beaucoup endommagé les récoltes de cette paroisse; particulièrement celles de la partie supérieure; nous avons été informés que celles de la partie inférieure de la paroisse n'avaient presque pas été affectées.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 14 septembre.

—*L'Auxiliaire breton*, journal de Rennes, contient les réflexions qui suivent sur l'évasion de Guillemot:

" Il paraît que Guillemot s'est enfui, déguisé en femme. On ignore qui lui a prêté son déguisement; mais ce qui prouve combien la surveillance a été complaisante, c'est qu'on n'a trouvé personne à sa place dans la chambre qu'il occupait. Cette fuite était redoutée depuis long-temps, et l'on assure, sans que nous puissions l'affirmer, que l'administration elle-même ne se le dissimulait pas. Aussi assure-t-on qu'il fut demandé instamment après le premier jugement, un ordre de translation au Mont-Saint-Michel. Par une condescendance inconcevable dont souvent le bien public a souffert, il fut décidé qu'on attendrait le résultat du pourvoi.

" Mais il est un fait qui parle plus haut que tous les autres, et qui s'élève de toute sa hauteur contre l'administration, c'est le maintien dans les fonctions de concierge du sieur Thomas, publiquement connu par ses opinions légitimistes, et qui, assure-t-on, ne prenait même pas le soin de les cacher. Les avertissemens n'ont point manqué à cet égard, on y est resté sourd; le résultat est venu prouver combien étaient fondées les préventions du public: car s'il n'y a pas trahison de devoirs, il y a au moins impéritie, imprévoyance.

"..... Ce chef redoutable du Morbihan, cet homme de cœur et d'exécution, dont l'arrestation valait à elle seule la défaite d'une armée légitimiste, et paralysa peut être, au mois de juin, tout mouvement dans sa contrée; ce partisan à puissante influence, qui d'un mot peut soulever des populations entières, qui devant la justice, n'a pas nié ces paroles, adressées par lui à l'officier qui l'arrêta: *Si j'avais eu des ordres, vous ne vous seriez pas réveillés*: Guillemot, enfin, s'est évadé de la prison Saint-Michel!....

" Dirons nous maintenant l'effet moral qu'a produit cette evasion sur la partie légitimiste de notre population, sur les patriotes? Oui, car aucune considération ne saurait nous faire cacher une vérité; nous l'avons promise, nous tiendrons à nos engagemens: on conçoit les joies des hommes du passé, nous n'avons point à nous en occuper; quant aux patriotes, quelle que soit leur ligne politique, mouvement ou progressifs, ils sont exaspérés.

" Enfin, le dirons nous? on accuse le ministère, on accuse l'administration: le mot trahison a même été prononcé, et nous converons qu'au rapprochement naturel qu'on peut faire et que l'on fait de la présence de la duchesse de Berry en Vendée, d'où rien ne peut la faire sortir, de l'évasion de Guibourg, des menées, des intrigues qui se renouvellent, de l'apparition d'un Cadoudal, reconnu, dit-on, sur un point des côtes, avec cette disparition de Guillemot, il peut y avoir de graves, de terribles réflexions à faire...."

PARIS, 16 septembre.

Etat de l'Industrie en Angleterre.

Les extraits suivans des dépositions faites devant la commission d'enquête, sur les opérations de la banque d'Angleterre, par M. Attwood, le fameux banquier et politique de Birmingham, montrent quel est l'état actuel du commerce et des manufactures dans ce pays:

Demande: Des capitaux ont-ils été récemment placés dans votre voisinage?

Réponse: Pendant ces cinq ou six derniers mois où les maîtres de forge et les manufacturiers marchent en général vers leur ruine, et sont dans un état que je ne décrirai point, parceque nous en sentons tous la triteuse, il y en a plusieurs qui agrandissement encore leurs travaux. Mais ce n'est que pour reculer leur ruine en diminuant leurs frais généraux.

A une question touchant la détresse, M. Attwood répond que la détresse est universelle parmi toutes les classes ouvrières et commerçantes de l'Angleterre.

D. Pensez vous qu'il en soit ainsi partout, sans exception?

R. Mon opinion est positivement que durant les sept dernières années tout le commerce anglais a été soutenu avec une perte réelle, excepté quand et là un spéculateur a fait quelque profit.

D. Aucun capitaliste n'a-t il placé des fonds dans les manufactures depuis les sept dernières années?

R. Aucun avec avantage.

D. Vous avez déclaré que le capital du pays est complètement anéanti?

R. Oui, je le regarde comme anéanti, en tant que convertissable en argent.

D. Croyez-vous que la richesse de Birmingham ait diminué?

R. Je ne l'estime pas à la moitié de ce qu'elle était en 1816.

Telle est la déposition, telle est l'opinion d'un homme qui a peut être la plus grande influence en Angleterre *par* sa position de chef de la première *union politique*, celle de Birmingham. (*National.*)

Commercial.

HAVRE, 1er. octobre.

COTON—Cet article a été en demande active pendant les dix derniers jours, et nous avons fermé la semaine avec une augmentation d'environ 2 centimes sur les cotons courte-soie des Etats-Unis. Il n'y a pas eu de changemens dans les autres qualités, dont notre marché est presque dépourvu.

Les ventes du 19 au 29 dernier se sont élevées à 7650 balles Louisiane, de 88 à 115; 4200 balles Uplands, Mobile, Alabama ou Tennessee, de 83 1-2 à 102; 134 balles Fernambouc, à 122; 205 balles Bahia, de 102 à 104, et 204 balles Paraïba, à 121, à l'acquitté. Les arrivages, pendant le même temps, ont été de 173 balles St. Domingue et de 877 balles apportées par le brick Amazon, de la Nlle.-Orléans, maintenant en quarantaine.

HAVRE, 4 octobre.

Ventes de coton—57 balles Louisiane, 106.; 72 do. 86f.; 200 do. Upland, 96f.

5 octobre.—423 barils farine endommagés du Tennessee, (vendus à l'encan) à 25f.

MARSEILLE, 29 septembre.

COTON—Les ventes pendant cette semaine se sont élevées à 1800 balles, aux prix antérieurs, pour les Jumel et les Etats-Unis. Le coton de Smyrne est en demande en conséquence de son bas prix.

Communiqué.

Hier matin un nombreux concours d'amis accompagna à leur dernière demeure, les restes de *Martin Husli*, natif de Nantes, décédé samedi dernier, âgé de 33 ans. Tendre époux, bon père, ami sincère et homme intègre, il emporte les regrets d'un cercle étendu de connaissances, dont ses rares qualités lui avaient gagné l'estime et l'amitié. En mourant il plonge dans la douleur une veuve éplorée, et lègue à ses enfans l'exemple de ses vertus et le noble héritage d'un nom sans tâche.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Margaret, Forbes, Hull, Liverpool, Capt.
Brick Hamilton, Inow, Boston, A. D. Gove.
Brick George Ryan, Boys, Boston, Stetson & Avery.
Goël. Elizabeth, Forsyth, Pensacole, J. Forsyth.
Goël. Emperor, Cornier Tampico, M. S. Cucullu.
Goël. Bonita, Gird, Tampico, Tuyes & co.
Goël. Mary Ann, Gibb, T. Tio.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Hontreas, ayant mis en mer les bricks Kenhawa et Pioneer, les goël. Mexico et Criterion. Il a amené le navire Empire, de New-York, le brick Nelson, de Belfast et la goël. Robert Center, de Mobile. Laissé la passe vendredi, à l'ancre en dedans de la barre les navires Plato, New Orleans, Harriet, Columbus et le brick Iris. En dehors de la barre le navire Majestic, la barque Hannibal et autres noms inconnus. En débors, deux navires et une barque.

Navire New Orleans, Pattin, de Rio-Janeiro.
Navire Empire, Baker, de New-York.
Navire Heachide, Cook, de Boston.
Navire Herchide, Cook, de Boston.
Navire Plutarch, Johnson de Liverpool.
Brick Nelson-Village, Kenn, de Baltimore.
Brick Noble, de Thomaston.
Brick Actor, Harris, de Malaga.
Brick Columbus, Reed New Bedford.
Goël. Warrick, Adams, Jamaïque.
Goël. Robert Centre, Johnson, de la Mobile.
Goël. Halcyon, Cozens, de Baltimore.
Bateau à vapeur Lady Franklin, Shrewsburry, de Cincinnati, avec du coton.
Bateau à vapeur Lioness, Griffin, d'Alexandrie, avec du coton.
Bateau à vapeur Friend, Scott, de Lafourche, (Int.) avec du coton.
Bateau à vapeur Walk in the Water, des Natchez, avec du coton.
Bateau à vapeur Chester, Price, de Pittsburg.

MEMORANDA.

En chargement au Hâvre le 6 oct. pour ce port, navire Cassander, départ incertain.

Arrivés d'ici au Hâvre, 5 oct. brick Amazon et navire Helvetia.

LE soussigné, de retour dans cette ville, a l'honneur d'annoncer au public et en particulier aux dames qui l'honorent de leur patronage, qu'il vient d'ouvrir son magasin, rue Royale, No. 230, et qu'il a reçu par le Lamartine, venant du Hâvre, un assortiment de marchandises, telles que joaillerie, bijouterie fine, orfévrerie, plaqué d'argent, bijouterie fausse de toute espèce; do. de deuil; faux cols; cravates; chaussons d'hiver; portefeuilles; nécessaires; cartonnages; poupées; vases pour cheminées &c.

Egalement un assortiment complet de marchandises de New-York et Philadelphie.

En outre, il prévient le public que, comme par le passé, il monte les diamants, fait toutes sortes d'échange pour de vieux bijoux et de vieille argenterie, et entreprend toute espèce de raccommodages.

ANGLAIRE.
3 déc — rue Royale, No. 230.

AVIS.—Les soussignés, avocats près des Cours de cet état, ont l'honneur de prevenir le public et leurs clients, qu'ils ont formé entr'eux une société pour l'exercice de leur profession. Ils tiendront leur bureau au domicile de M. A. Fourchy, rue du Bayou, No. 84, entre les rues Royale et Bourbon.

3 déc—6 FOURCHY & MAGNIN.

SUCRE de la nouvelle école.—Il sera débarqué ce matin du bateau à vapeur Bonita, vis-à-vis la rue d'Enghien, 30 boucauts sucre blanc, qualité, à vendre par

3 déc THEOD. NICOLET & CO.

Cargaison du navire Calumet de Newburyport.

83 BARILS Maquereaux No. 1, 312 do. No. 2, 379 do. No. 3, demi barils No. 1, 169 do. No. 2, 1 do. No. 3; 70 barillets pour l'usage des familles, 400 futailles à melasse vides, 18 balles de foin, en débarquement et à vendre par

3 déc LINCOLN & GREEN.

SALPETRE &c. 100 barillets salpêtre rafiné de 100 livre chaque, 300 sacs do. crue, 100 demi-caisses chocolat, No. 1.; 400 rames papier d'enveloppe; 20 douz. haches de Faxons; vin de Catalogne en barriques, St. Lucar, do. en demi barils, vin de Madère, do. Malaga sec, à vendre par

1 déc LINCOLN & GREEN.

CHASSEURS ORLEANS,

ATTENTION!

Les membres composant la Compagnie sont invités à se réunir le mercredi, 5 du courant, à 5 heures et demie du soir, au *café de M. Chapus*, rue d'Orléans, pour y traiter d'affaires concernant la dite compagnie.

Par ordre de l'officier commandant,
3 déc V. GOUY, serg.-major.

A un Pierre Dupré par Richard Carney.

EN vertu d'un *pluries fieri facias* à moi adressé par l'hon. Chas. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente samedi, 15 courant, à 4 heures de l'après midi, sur les lieux, rue Condé, entre St. Philippe et Dumaine, cinq ou six eriques, deux pinces, etc. etc. saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 déc L. DAUNOY, marshal.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des testaments*—Mercredi, 12 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, devant mon bureau, les effets mobilier appartenant à la succession de feue Constance Reiner. Conditions: comptant. Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE,
3 déc Rég. des test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des testaments*—Mercredi, 12 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, devant mon bureau, les effets mobiliers et un cheval mexicain, avec selle et bride, appartenant à la succession de feu Remigio Gonzales Noriega. Conditions: comptant.

Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE,
3 déc Rég. des test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des testaments*—Jeudi 13 du courant, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, au domicile de feue Franchine Thomas f. g. l. rue d'Espagne, entre les rues Victoire et Moreau, faubourg Marigny, les effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte. Conditions: comptant. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE,
3 déc Rég. des test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régis ex des testaments*—Samedi, 15 du courant, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente, au domicile de feu David Porter, faubourg Ste. Marie, au coin des rues Philippa et Girod, les effets mobiliers appartenant à la succession du défunt. Conditions: comptant.

Par ordre de la cour
MARTIN BLACHE,
3 déc Rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 17 du courant, à dix heures du matin, j'exposerai en vente, rue Condé, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, une quantité de selles, brides et autres articles de sellerie, composant le magasin de J. P. Bougenel, interdit.

Conditions: comptant. Par ordre de la Cour,
3 déc MARTIN BLACHE, reg.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 4 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, une négresse nommée Sophie, âgée d'environ 40 ans, un peu cuisinière, appartenant à la succession de feu Ramon Mon.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, register.

N. B. L'acte de vente sera passé par H. Pédesclaux, notaire public. 2 déc.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 4 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, une négresse nommée Lucy, âgée d'environ 43 ans, appartenant à la succession de feu Constance Rixner.

Conditions: moitié comptant et moitié à six mois, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, register.

N. B. L'acte de vente sera passé par H. Pédesclaux, notaire public. 3 déc

COUR DES PREUVES.—Attendu que Magdeleine Guesnon, veuve de feu Michaël Bennett, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession du dit Michaël Bennett, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
3 nov MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feue Marguerite Paturet, décédée épouse de Louis Coirard, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par Pierre Placide Salvant, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point homologué.

Par ordre de la Cour,
3 déc MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Louis Eren a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu La. Choisne, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE.
3 déc Reg. des test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Nathaniel James Deblois a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'être nommé curateur des héritiers absents de feu Edward Deblois, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
3 déc MARTIN BLACHE, rég.

AVIS.—La société de commerce qui existait dans cette ville sous la raison de *D'Aquin frères et Grégoire*, se trouvant dissoute ce jour par le décès de H. H. Louis Grégoire, François et Adolphe D'Aquin continuent les affaires sous la raison de

nov—3 D'AQUIN FRERES.

SARDINES DE GROIX—En débarquement du navire Cécilia, de Nantes, et à vendre à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD.
30 nov Rue de Chartres, No. 89.

T. LANAVIT, enseigne des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, en débarquement des navires la Cécilia, de Nantes, et l'Aimable Marie, de Bordeaux:

Sardines au beurre et à l'huile, de Colin, en boîtes de diverses grandeurs; 2 caisses pâtés aux truffes et viandes, conservés, de Colin; 5 caisses fruits conservés du dit, tels que cerises, fraises, groseilles et framboises; 10 damejeannes moutarde de Maille; 50 do. guignolet; fromages de Gruyère; 100 boîtes prunes sèches, 1er. choix; vinaigre blanc, 1re. qualité, en tierçon; eau de vie de Dantzic et liqueurs assorties; le tout à des prix modérés. 30 nov

260 SACS Café de la Havane, en débarquement de la goëlette Montañesa, et à vendre par (20 nov) JOSE PRATS.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, 24 Nov. 1832.

LE premier mardi de décembre prochain, la Direction procédera à l'élection des Caissiers des différentes branches de cette institution.

26 nov J. B. PERRAULT, cassier.

AVIS INTERESSANT.

THEORIE et pratique de trois langues (anglaise, française et espagnole) comprises et facilement apprises, en un petit volume, prix $1, chez M. Boismare, rue Royale, No. 137. 1 déc—1m.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'établir un café vis-à-vis le Théâtre-d'Orléans; il y fera l'ouverture de son restaurant dimanche prochain, 2 décembre, où il tiendra comme par le passé tout ce qui peut flatter le gout des amateurs. Il ne servira qu'à la carte, et sera pourvu de tout ce qu'il y a de recommandable en fait de cuisine, comme en vins, liqueurs &c. Il saisit avec empressement cette occasion pour remercier tous ceux qui l'ont jusqu'ici honoré de leur patronage, et redoublera de zèle en cette circonstance pour en mériter la continuation.

N. B. Il servira en ville, et se chargera également des repas de corps comme ci-devant.

MS CHAPUS.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement navire l'Aimable Marie de Bordeaux: 93 caisses vin rouge et blanc de Jurançon de 1822 et 1825; 5 tables de marbre noir pour tombes.

DUBERTRAND & LEGENDRE,
28 nov No. 61, rue St. Louis.

TOILE & CORDE D'EMBALLAGE du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par

27 nov FOSTER & HUTTON.

POUR BORDEAUX.

La barque L'AIMABLE MARIE, capit. Pallet, commencera à charger aujourd'hui, et partira d'ici au 10 du courant. Pour fret de 150 balles de détour ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à

1er décembre P. E. & O. SORBE.

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier, MARY & SUSAN capitaine Price, partira sous délai.

1 déc LINCOLN & GREEN.

POUR NEW YORK, (le 3 déc.)

(Ligne de Paquebots entre la Louisiane et New York)—Le navire LOUISVILLE, capitaine Price, partira comme ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

1 déc Rue du Canal, No. 77.

POUR NEW-YORK, (le 5 déc.)

(Ligne de Paquebots entre la Louisiane et New York)—Le navire HUNTSVILLE, capitaine Stoddard, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

1 déc FOSTER & HUTTON.

POUR NANTES

Le navire français CECILIA, capitaine ARGAUD, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

28 nov J. MAGER.

POUR HAVRE.

Le navire bien connu (A. 1.) CRESCENT, capitaine Rogers, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

28 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BALTIMORE.

Le magnifique brick CANADA, appartenant à Baltimore, fin voilier, double chevillé en cuivre, capt. Knight, construit depuis 9 mois, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, au-dessous du Rail road, ou à

27 nov HARRISON, BROWN & CO. rue Royale, No. 117.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, JOHN A. ROBB, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bennett, ayant été détenu, peut encore recevoir quelque fret, pour lequel ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

HARRISSON, BROWN & CO.
27 nov 117 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1. ROBT. PULSFORD, maintenant en chargement et partira sous peu. S'adresser à

22 nov LINCOLN & GREEN.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE ST. JEAN BAPTISTE,

COUR DE PAROISSE.

MARDI, 15 janvier 1833, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère du juge ex-officio encaudre soussigné, sur l'habitation ci après décrite, à la vente à l'encan de tous les biens dépendant de la succession de feu François Rillieux et de la communauté d'acquets et de gains qui a existé entre ce dernier et la dame Aimée Pierre aujourd'hui sa veuve.

SAVOIR:

1o. Une HABITATION établie en sucrerie située en cette paroisse sur la rive gauche du Mississipi, ayant 14 arpents un quart de face au dit fleuve sur 40 de profondeur avec une double concession la dite habitation bornée du côté d'en haut par celle de la dame veuve Thommassin Andry et Antoine Boudousquié et du côté d'en bas par celle des sieurs Joseph et Benjamin Carantin. Il y a sur cette habitation, une maison de maître, une cuisine, un magasin à vivres, un hopital, une remise, une sucrerie et une purgerie; 120 arpents ou environ de souches de l'année et une quantité de cannes en matelas, suffisante pour planter 200 arpents ou environ.

2°. 49 ESCLAVES, parmi lesquels sont 26 beaux nègres américains acclimatés, 2 do. nègres creoles, 10 negresses américaines acclimatées, 3 négresses créoles et 8 enfants.

3°. Quelques ouvrages de littérature, des meubles meublant, instruments aratoires, 45 BETES A COURNS parmi lesquelles sont 15 paires de bœufs de tire et quelques vaches laitières, 14 chevaux et 6 mulets &c.

CONDITIONS:—L'habitation, payable dix mille piastres en tout mars 1833 et la balance par quart, en tout mars des